

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

**Présents (es)** : M. Stéphane ISSANCHOU, maire

MM. Alexandre CHARDON, Jean PIMENTEL et Frédéric PELLETIER, adjoints

Mmes Amélie PIMENTEL et Natacha RICHARD et M. Jérémy MONNARD.

**Absents(es) Excusé(es)** : Mmes Yana CROLET et Patricia VERPILLAT (donne pouvoir à M. Frédéric PELLETIER), MM. Julien GARNIER et M. Anthony GOYET.

**Secrétaire de séance** : M. Jérémy MONNARD

Le quorum étant atteint, M. le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

## **Approbation du dernier compte rendu**

Une erreur relative aux membres présents est corrigé (MM. PELLETIER et GARNIER sont noté absent excusé) et le compte rendu du 22 septembre 2022 est accepté à l'unanimité.

### **1/ Avis pour l'actualisation du montant des fermages 2022/2023 :**

M. le maire informe le conseil municipal de la parution de l'arrêté annuel constatant, pour 2022, les indices nationaux des fermages applicables du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, relatif aux loyers des terres. Le nouvel indice national de fermage 2022 s'établit à 110,26 (pour rappel : 106,48 en 2021), la variation de cet indice par rapport à l'année 2021 est supérieure de + 3,55 %.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :*

- Décide l'application de l'indice national pour les baux de ferme et ventes d'herbe 2022/2023.

### **2/ Avis pour le remboursement de frais d'hébergement du site internet :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du site internet de la commune, M. CHARDON a avancé le montant relatif à la location et l'hébergement du site sur la plateforme WIX. Le montant versé par M. CHARDON s'élève à 84,00 €.

M. le maire informe qu'un virement a été mise en place pour assurer désormais le paiement par la commune. Il est proposé rembourser les sommes engagées par M. CHARDON.

M. CHARDON ne prend pas part au débat.

*Après délibération, le conseil municipal, à 7 voix « Pour » :*

- Décide le remboursement à M. CHARDON de la somme engagée de 84,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **3/ Avis pour l'assiette des coupes 2023 :**

M. PELLETIER informe le conseil municipal de la proposition de l'ONF concernant l'inscription des coupes pour l'année 2023 et transmise mi-septembre. Conformément au plan de gestion de la forêt communale, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité et les paysages.

Après discussion, le conseil municipal décide à reporter la délibération au prochain conseil afin de vérifier certains points de l'assiette des coupes proposées avec l'agent ONF en charge de la forêt communale.

### **3/ Avis pour le renouvellement du contrat de déneigement 2022/2023 :**

M. le maire donne lecture du contrat de déneigement transmis par l'entreprise RAYMOND de Briod pour la campagne hivernale 2022-2023. Par rapport à la campagne 2021-2022, seul le forfait pour un passage 2022-2023 a subi une hausse de 14,28 %.

Le conseil municipal accepte les termes de ce contrat dont la tarification s'établit comme suit :

- forfait d'astreinte et d'immobilisation : 840,00 € HT. (identique à 2021)
- forfait pour un passage : 320,00 € HT (pour rappel : 280,00 € HT en 2021).

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- *Accepte le devis établi,*
- *Autorise Monsieur le maire à signer le nouveau contrat.*

#### **4/ Avis pour la motion de l'Association des Maires du Jura (collectivités et services publics) :**

M. le maire donne lecture de la proposition de motion de l'association des maires du Jura (AMJ) concernant les dangers que courent les collectivités et les services publics.

En soutien à l'Association des Maires de France, l'AMJ demande que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- Le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente de l'énergie pour le gaz et l'électricité et pour toutes les communes et intercommunalités, quelle que soit leur taille, comme demandé depuis plusieurs mois par l'AMF ;
- L'indexation des dotations notamment la DGF sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- Une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités locales ;
- L'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation ;
- L'inclusion de l'ensemble des collectivités dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- *Approuve les demandes formulées,*
- *Adopte la motion proposée par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité du Jura,*
- *Charge Monsieur le maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Jura et à Madame la Présidente de l'AMJ.*

#### **5/ Avis sur le rapport d'évaluation des charges transférées d'ECLA 2021 :**

M. CHARDON donne lecture du rapport d'évaluation des charges transférées de 2021. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées s'est réunie le 21 septembre 2022, et a établi le présent rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2021, ci-joint.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- *Approuve le rapport d'évaluation des charges transférées en 2021 établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date 21 septembre 2022.*

Suite à l'adoption du rapport de la CLECT, M. CHARDON informe le conseil municipal du montant définitif 2022 de l'attribution de compensation de Publy qui s'élève à - 4 788,14 €

#### **7/ Plan communal de sauvegarde :**

Une information sur le plan communal de sauvegarde et ses objectifs est présenté aux membres du conseil municipal.

Afin de faire face à des situations de crise (tempête, canicule, incendie de forêt, accident grave de la circulation routière...) les communes doivent disposer d'une organisation de gestion de crise et de mobilisation des moyens présents dans la commune. Cette organisation est formalisée sous la forme d'un document validé par délibération du conseil municipal et par un arrêté municipal de mise en vigueur.

Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Ce document validé doit être communiqué aux autorités départementales (Services de la préfecture, gendarmerie, SDIS) et la population doit être informée.

M. le maire informe le conseil de la nécessité d'actualiser le plan communal de sauvegarde actuel. Il est décidé de constituer une commission en charge de ce travail d'actualisation composé de Mme. Natacha

RICHARD et MM Alexandre CHARDON, Stéphane ISSANCHOU, Jérémy MONNARD et Frédéric PELLETIER.

## 9/ Informations et questions diverses :

### ▣ *Occupation du domaine public de la commune :*

M. le maire donne lecture du courrier de M. TOURNIER au sujet de l'occupation du domaine public évoqué en séance du 22 septembre dernier ainsi que de la réponse qui lui a été faite à ce propos.

### ▣ *Rapport 2021 - Syndicat de traitement des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM) :*

M. le maire donne lecture du rapport annuel d'activités 2021 du SYDOM du Jura et précise que ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

### # *Les chiffres clés pour 2021 :*

- ▣ 4 SICTOM et 1 communauté de communes - 492 communes pour 268 000 habitants
- ▣ 14 876 t. de déchets collectés et triés et 6 140 t. de papier collecté et recyclé.
- ▣ Valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles (OMr) : 27 660 MWh en chauffage (22 228 MWh en 2020) et 4 419 MWh d'électricité (7 883 MWh en 2020).

	2020	2021	SICTOM de Lons le Saunier (81 386 hab. - 168 communes)
<b>Bac gris (OMr)</b>	48 121 t. (79,5 kg/hab.)	48 870 t.	14 315 t. (176 kg/hab.)
<b>Bac bleu ou jaune (recyclage)</b>	14 652 t. (54,6 kg/hab.)	14 876 t.	5 157 t. (63 kg/hab.)
<b>Verres</b>	12 011 t. (44 kg/hab.)	12 101 t. (45 kg/hab.)	/

- ▣ Les déchetteries ont collecté 47 475 t. (rappel : 44 234 t. en 2020) soit 193 kg/hab. (165 kg/hab en 2020).
- ▣ 35 déchetteries dans le Jura – 15 730 t. collecté sur le SICTOM de Lons (193 kg/hab.)
- ▣ Le centre de stockage (Courlaoux) a traité 20 829 t. (2020 : 17 415 tonnes – année atypique).

### # *Budget du SYDOM du Jura :*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 374 936 €	20 392 204 €
Investissements	6 991 364 €	8 353 662 €

Les travaux de modernisation du centre de tri 2021 (tri optique, séparateur balistique et trémie) ont été réceptionnés.

A noter l'explosion d'un obus qui a endommagé l'incinérateur en novembre dernier et nécessité un arrêt de 4 mois pour la réparation. A ce titre, Le SYDOM rappelle que l'on ne doit pas jeter n'importe quoi dans les poubelles.

### ▣ *Rapport 2021 d'ECLA :*

En application de l'article L5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, M. CHARDON présente le compte rendu d'activités d'ECLA pour l'exercice 2021.

L'un des principaux chantiers a été la réorganisation des services - ECLA emploie 229 agents répartis dans différentes filières + 26 agents mis à disposition par la Commune de Lons le Saunier + 4,3 ETP à la direction.

Les principaux investissements en 2021 : la voirie (742 004 €) et la Cité des sports (254 411 €).

- Culture : 4 536 inscrits à la Médiathèque, dont 76 % résident sur le territoire communautaire, représentant 189 818 prêts.

- Sport : Les investissements au niveau des équipements sportifs ont concerné différents secteurs : mise en place de leds pour l'éclairage, re-traçage de piste d'athlétisme, études pour la Cité de sports...

- Assainissement : Un programme de travaux d'envergure a été engagé en 2021 concernant les réseaux d'assainissement (Vallière et Sorne)
- Transport : Le réseau Tallis concerne 3 lignes régulières, 4 navettes et le transport à la demande Malis, cela représente 174 785 voyages pour 222 582 km parcouru. Le transport scolaire concerne 12 lignes et 482 élèves transportés par jour.
- Voiries : Depuis 2003, 159 km ont été concernés par des travaux de reprise soit 49 % du linéaire total de la voirie communautaire.

Le rapport d'activité 2021 d'ECLA est consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

▣ **Cérémonie du 11 novembre :**

La cérémonie aura lieu au monument aux morts à 11h30. La fanfare de l'Echo des Foyards sera sollicitée et l'ensemble des habitants sont invités au vin d'honneur offert à l'issue de la cérémonie.

▣ **Réunion commission Environnement :**

M. le maire et M. PELLETIER rendent compte la réunion du 27 septembre dernier à Vevy. Plusieurs sujets concernant la mobilité douce ont été abordés :

- Réflexion en cours sur une stratégie de développement de la mobilité douce sur le territoire d'ECLA,
- Point sur le développement du covoiturage sur ECLA : besoins identifiés, retour de l'expérience de la commune de L'Etoile, présentation de l'application « Mobigo » et expérimentation de cette application sur le 1<sup>er</sup> plateau,
- Projet de location de vélo à assistance électrique (VAE) sur ECLA et réflexion sur les structures favorisant à la pratique du vélo à Lons (pistes cyclables, stationnement...),
- Point sur le développement de bornes d'électrification dans les communes,
- Information sur les centrales solaires villageoises sur ECLA.

▣ **Réunion du conseil communautaire :**

M. CHARDON effectue un retour du conseil communautaire du 20 octobre dernier. Les principaux sujets ont concernés le rapport de la CLECT examinée ce jour en séance du conseil municipal et la proposition de prise de compétence « planification de l'urbanisme » par ECLA. L'objectif est de mettre en œuvre un Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire à l'échéance 2027 intégrant les récentes réglementations sur la gestion de l'urbanisation et la nécessité de prise en compte des changements climatiques dans le développement du territoire (loi Climat et Résilience, notion de zéro artificialisation nette...).

Il a été décidé de repousser le vote sur le sujet à la prochaine séance du conseil communautaire, le temps d'informer l'ensemble des conseils municipaux d'ECLA de la procédure et des enjeux du PLUi.

▣ **Réunion commission développement territorial - PLUi**

M. Le maire informe le conseil de la réunion la commission aménagement de l'espace d'ECLA du 13 octobre. La portait sur la prise de compétence « planification de l'urbanisme » par ECLA et les enjeux liés au plan local d'urbanisme inter-communal (PLUi).

Il a été rappelé que le PLUi est un véritable outil de projet de territoire pour identifier les secteurs où doivent se développer les entreprises, l'habitat, le logement social... Au regard de nombreux enjeux comme l'assainissement, l'eau potable, les transports...

La Loi Climat et Résilience d'août 2021 impose une réduction de 50 % de l'artificialisation des sols entre 2021-2031 et une intégration de cet objectif dans les PLU et cartes communales d'ici 2027 sous peine d'un arrêt des zones constructibles des communes. Seul le PLUi permettrait de répartir de façon collective ces droits à construire. Il est rappelé que l'État ne subventionne plus les PLU et oriente désormais les aides sur les PLUi.

Le conseil communautaire du 20 octobre dernier a débattu de cette prise de compétence et la vote a été reporté à la séance de novembre 2022. A cas de décision favorable du conseil communautaire, les conseils municipaux seront ensuite consultés. Ce transfert est n'a pas d'impact sur l'instruction du droit des sols qui reste du pouvoir des maires.

ECLA va organiser des réunions à l'attention des conseils municipaux pour présenter ce sujet. Concernant Publy, une réunion est prévue le 15 novembre à Perrigny.

☐ **Décoration de Noël – fabrication avec association :**

L'opération « création des décorations de Noël » est renouvelé en partenariat avec l'ALPB. Les décorations réalisées seront installés dans le village courant décembre. L'ensemble des habitants sont invité à participer à cette action qui se déroulera le samedi 19 novembre après-midi. Une information sera diffusée aux habitants à cet effet.

☐ **Remerciement pour l'opération Brioches APEI 2022 :**

Grace à l'implication des conseillers municipaux, des membres du CCAS et des habitants, l'opération Brioches 2022 de l'APEI a connu un franc succès. 98 brioches vendues et la vente a rapportée 505,10 €.

L'APEI et M. le maire remercient l'ensemble des publicains pour leur générosité et leur accueil ainsi que les bénévoles qui ont participé à cette action.

☐ **Retour sur l'animation « Apéritif » :**

Plus d'une vingtaine de publicains ont participé à l'animation sur la gestion des déchets ménagers organisée par la commune avec l'aide du SICTOM de Lons le Saunier. M. le maire remercie l'ensemble des participants et informe de la mise en œuvre d'une commande groupée de composteurs.

Le SICTOM propose des composteurs en plastique recyclé (format 620 litres) au prix de 15 €.

Un recensement des demandeurs sera réalisé (limité à 1 composteur par foyer). Les composteurs seront réceptionnés et distribué par la mairie. La facturation s'effectuera, après réception du composteur, directement au domicile des habitants, par voie postale, sous forme d'un mandat de paiement (Trésor Public). Une information sera faite auprès des habitants et les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès de la secrétaire de mairie ou lors des permanences des élus.

**Le prochain conseil municipal se réunira le jeudi 24 novembre.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

S. ISSANCHOU	A. CHARDON	J. PIMENTEL	F. PELLETIER
Y. CROLET	A. PIMENTEL	N. RICHARD	P. VERPILLAT
<i>Excusée</i>			<i>Excusée</i>
J. GARNIER	A. GOYET	J. MONNARD	
<i>Absent</i>	<i>Excusé</i>		